

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 13 février 2023

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 11
De votants : 11
Pour : 11
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-trois, le treize février,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, BOULINGUEZ Jacky, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, VANHILLE Bénédicte, CAMPHYN Marie-Maud, DELMOTTE Edith, DERUYTER Micheline, THETTEN Catherine, Sabine PACCEU, DASSONVILLE Amandine,

Etaient excusés, absents :

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Marie-Maud CAMPHYN est nommée secrétaire de séance.

OBJET /

FIXATION DU TARIF DE LA SORTIE CULTURELLE AU LOUVRE LENS POUR LES AINES LE 19 MAI 2023,

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose depuis plusieurs années des activités à la population « Erquinghemmoise » âgée de 60 ans et plus et notamment « les sorties culturelles ».

D'une durée moyenne d'1/2 journée, ces voyages sont l'occasion de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine historique, culturel, industriel de la région Nord-Pas-de-Calais.

Le C.C.A.S. prenant en charge les modalités d'organisation (commande du bus, des billets d'entrée, restauration éventuelle), il convient en fonction du programme de chaque sortie envisagée, de fixer un tarif pour les bénéficiaires des dites actions.

DELIBERATION :

Publiée le 21 février 2023

Rendue exécutoire le 21 février 2023

Adressée au contrôle de Légalité (Préfecture de LILLE DRCL) le 21 février 2023

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 février 2023 et que la convocation de la Commission avait été faite le 27 janvier 2023.

Considérant la sortie culturelle programmée au Louvre LENS, pour une visite « guidée » des expositions, le 19 mai 2023 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S décident à l'unanimité, de fixer le tarif de la sortie à 4 €.

Le Président,

Madame Marie-Maud CAMPHYN

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Secrétaire de Séance

Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.